



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Assisté par la Préfecture  
051221910223320200468-VI-DEL-2026-013-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

Date de convocation : 2 avril 2026

Délibération n° VI-DEL-2026-013

Date d'affichage : 2 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 33

Votants : 34

**Objet : Election des représentants de la commune devant siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril à 19 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Monsieur Gilles BAYART, Maire,

## ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilles	BAYART	Maire
M.	Guy	ALDEGUER	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire
Mme	Virginie	TARTARIN	2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Bésart	BLAKAJ	3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Géraldine	PATARD	4 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Régis	DARRIBERE	5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Morgane	BLOT	6 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Victor	HENNEBELLE	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Fatîmata	BÂ	8 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Rémy	THOUVENOT	9 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Séverine	PETITPIERRE	10 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Jean-Jacques	GODARD	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mohamed	SAROUNI	Conseiller municipal
Mme	Paola	LENDORMY	Conseillère municipale
Mme	Marie-Aline	MULARD	Conseillère municipale
Mme	Patricia	BEAUPERE	Conseillère municipale
Mme	Ghania	IDRI	Conseillère municipale
M.	El Hadji Assane	SARR	Conseiller municipal
Mme	Sylvie	VAN DER LINDEN	Conseillère municipale
Mme	Isabelle	MYTYCH	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Laura	HOURMAN	Conseillère municipale
M.	Thomas	GAURET	Conseiller municipal
Mme	Mathilde	DESAUTY	Conseillère municipale
M.	Bastien	SORET	Conseiller municipal
Mme	Annie-Claude	MOZZANI	Conseillère municipale
Mme	Catherine	RONVIN	Conseillère municipale
Mme	Aïcha	AHRAOUI GAVINET	Conseillère municipale
M.	Messaoud	HAMMOU	Conseiller municipal
M.	Kévin	LE FOLL	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Giovanni	CHAAFA	Conseiller municipal

ETAIT ABSENT REPRESENTE : M. Clément LORY représenté par Mme Virginie TARTARIN

ETAIT ABSENT : M. Mathieu HILLAIRE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier SIGMAN

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R 123-7 et R 123-8,

Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié par le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000,

Vu la délibération du Conseil municipal n°VI-DEL-2026-012 fixant à huit le nombre de représentants de la commune devant siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à leur élection,

Après en avoir délibéré,

- Procède à l'élection des représentants de la Commune devant siéger au Conseil d'administration du CCAS, à bulletins secrets.

**Sont candidats :**

Liste « Un autre avenir pour Etampes » :

M. Gilles BAYART  
Mme Géraldine PATARD  
M. Bésart BLAKAJ  
M. Olivier SIGMAN  
M. Régis DARRIBERE  
Mme Laura HOURMAN  
M. Guy ALDEGUER  
Mme Marie-Aline MULARD

Liste « Etampes en Commun » :

Mme Catherine RONSIN  
Mme Annie-Claude MOZZANI  
M. Mathieu HILLAIRE  
Mme Camille BINET-DEZERT  
M. Giovanni CHAFA  
Mme Aïcha AHRAOUI GAVINET  
M. Messaoud HAMMOU  
M. Kevin LE FOLL

A la suite du vote, ont obtenu :

Liste « Un autre avenir pour Etampes » : 27 voix

Liste « Etampes en Commun » : 7 voix

**Sont proclamés élus :**

- M. Gilles BAYART
- Mme Géraldine PATARD
- M. Bésart BLAKAJ
- M. Olivier SIGMAN
- M. Régis DARRIBERE
- Mme Laura HOURMAN
- Mme Catherine RONSIN
- Mme Annie-Claude MOZZANI

Gilles BAYART  
Maire d'Etampes



*B. Bayart*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....10 AVR. 2026..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.